

Cercle Royal Gaulois artistique et littéraire, 5, rue de la loi, Bruxelles
Groupe « Ville et Société » – 15 novembre 2004

LA GLOBALISATION DES ECONOMIES : UNE MENACE POUR LES VILLES EUROPEENNES?
Déjeuner-débat introduit par Jérôme VIGNON, Directeur Protection et Intégration Sociales à la Commission Européenne

INTRODUCTION

Jérôme VIGNON, ancien conseiller du Président Delors, a été un des premiers à estimer que l'Union Européenne devait, dans ses politiques, se préoccuper non seulement du développement économique mais aussi du cadre de vie, essentiellement urbain, des européens. L'instrument préconisé devait se situer au sein des fonds structurels mis en place dans le cadre de la politique régionale européenne.

Sous l'impulsion notamment de Jérôme Vignon différents programmes urbains ont été mis en place avec succès, en particulier le programme URBAN, qui permettait l'octroi d'aides directes aux villes demandeuses, indépendamment des états membres concernés. Cette ligne budgétaire, qui prendra fin en 2007, risque fort de disparaître, faute de soutien au Conseil des Ministres de l'Union Européenne, dont la priorité est aujourd'hui la compétitivité sans frein de leurs économies « nationales », dans le cadre de la globalisation. Cette évolution n'est pas sans implications pour les grandes villes, dont notamment Bruxelles, ainsi que pour la manière dont les institutions européennes se positionneront vis-à-vis de leur ville siège et vis-à-vis des autorités belges.

EXPOSE

L'orateur a rappelé la spécificité des villes comme lieu de vie commune de citoyens d'origine communautaire ou ethnique diverse, facteur de créativité (Toynbee) et d'esprit d'entreprise (Carmagni). La bonne gouvernance urbaine impose de faire respecter les droits individuels des citoyens quelque soit leur communauté d'origine et plus généralement de permettre à la ville de remplir en toute liberté sa mission d'échange et de création. C'est un des aspects clés du « Livre Blanc » de Romano Prodi sur la gouvernance (2001).

Celui-ci s'est notamment traduit par la Communication de la CE sur les conventions et contrats tripartites européens entre la CE, des Etats et des pouvoirs locaux sur des programmes de gouvernance locale.

La première convention dans ce cadre a été signée avec la Région de Lombardie et porte sur la mobilité urbaine. D'autres sont en préparation, notamment avec Birmingham et Lille. Une Conférence interministérielle à haut niveau sur le sujet, qui se tiendra à La Haye, figure au programme de la Présidence hollandaise, confirmant l'intérêt de certains Etats pour ce nouvel instrument, complémentaire à leur propre politique des villes. La position de Bruxelles en tant que siège d'institutions européennes justifierait un intérêt éventuel de sa part pour cet instrument et les financements y afférent, ceci d'autant plus qu'il existe déjà au niveau belge les accords de coopération entre l'Etat et la Région sur le financement des tâches de Bruxelles en tant que capitale. Ces accords de coopération couvrent de multiples actions y compris au plan culturel (Palais des Beaux-Arts, Musée de l'Europe). Un défi spécifique à Bruxelles est l'obligation d'accueillir aujourd'hui sans transition de nouveaux groupes ethniques venant de 10 pays et dont l'assimilation ne va pas de soi.

DEBAT

Le débat, auquel participaient notamment six membres des services de la Commission Européenne, a principalement porté sur le risque de fracture au sein de la population bruxelloise à la suite d'une présence importante de nouveaux habitants, qui ne sont pas de nouveaux citoyens et ne reconnaissent pas les règles de tolérance associées à la vie urbaine.

Ce risque de fracture existe en premier lieu pour les immigrés non européens, venus de régions mono culturelles (pays maghrébins) ou de mégapoles sans gouvernance (Kinshasa par exemple).

Il existe aussi pour les immigrés des pays européens hors UE (pratiques maffieuses et trafics divers).

Ce risque existe enfin pour les fonctionnaires européens et nouveaux européens eux-mêmes, tentés de rester entre eux, à l'écart de la population autochtone. Les signes extérieurs du repli sur soi des européens (plaques EUR, dispense d'inscription aux registres communaux et donc aux listes électorales, etc.) renforcent le sentiment d'altérité et devraient faire place au droit commun belge en la matière.

On a fait remarquer que le repliement monoculturel des communautés belge va à contre-courant de l'émergence de communautés urbaines transfrontalières et transculturelles. C'est le cas de Copenhague-Malmö, de Genève ou de Bâle par exemple. De même on a salué l'initiative du Commissaire Kinnock et de la Fondation Roi Baudouin de faire apposer dans le quartier européen des panneaux s'ajoutant aux noms des rues, pour informer les habitants de leur relation avec l'histoire européenne de Bruxelles.

Pierre Laconte, Fondation pour l'environnement urbain